



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 avril 2013
Français
Original: anglais

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Vingt-deuxième session
Vienne, 22-26 avril 2013

Projet de rapport

Rapporteur: Mohammad Hossein **Ghaniei** (République islamique d'Iran)

Additif

Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

1. À ses 5^e, 6^e et 7^e séances, les 24 et 25 avril 2013, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 5 de l'ordre du jour, qui est rédigé comme suit:

“Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale:

- a) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant;
- b) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la corruption;
- c) Ratification et application des instruments internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme;
- d) Autres questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale;
- e) Autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des



Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et autres instances.”

2. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie des documents ci-après:

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption (E/CN.15/2013/4);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme (E/CN.15/2013/5);

c) Rapport du Secrétaire général sur les activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2013/8);

d) Rapport du Directeur exécutif sur la lutte contre le problème de la criminalité transnationale organisée en mer (E/CN.15/2013/17);

e) Rapport du Secrétariat sur les moyens de renforcer l'efficacité de la coopération internationale dans la lutte contre les menaces et les problèmes liés à la criminalité et au terrorisme dans le secteur du tourisme, y compris à travers des partenariats public-privé (E/CN.15/2013/19);

f) Charte anticorruption des entreprises russes et Feuille de route pour l'application de la Charte (E/CN.15/2013/CRP.8, anglais et russe seulement).

3. Des déclarations liminaires ont été faites par le Chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, le Chef du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique et le Chef du Service de la prévention du terrorisme. Le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a fait une déclaration.

4. Des déclarations ont été faites par le représentant de l'Irlande (au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Géorgie, de l'Islande, de la République de Moldova, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Turquie et de l'Ukraine, ainsi que du Liechtenstein) et les représentants du Bélarus (au nom du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains), de l'Algérie, de la Thaïlande, de la Chine, de la République de Corée, de l'Italie, de la Norvège, de l'Arabie saoudite, du Mexique, des États-Unis, de l'Indonésie, de la Croatie, de l'Iran (République islamique d'), de la Fédération de Russie, de Cuba, de la Thaïlande, du Japon, du Kenya, de l'Argentine et de l'Autriche (intervenant également au nom du Brésil et de la Suisse). Les observateurs de la France, de la Roumanie, du Sri Lanka, de la République de Moldova, de l'Espagne, de la Libye, de l'Azerbaïdjan, du Guatemala, du Kazakhstan, de l'Égypte, de l'Inde, du Qatar et de la Belgique (intervenant aussi au nom des Pays-Bas et de la Slovaquie) ont aussi fait des déclarations. L'observateur de l'Ordre souverain militaire de Malte a également fait une déclaration. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de l'Académie internationale de lutte contre la corruption, de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI) et de l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit

humanitaire au nom du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

A. Délibérations

1. Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s’y rapportant

Travaux menés par l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour faciliter la ratification et l’application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

5. Les débats sur le point 5 a) de l’ordre de jour ont porté notamment sur l’importance de la ratification et de l’application universelles de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s’y rapportant ainsi que sur l’utilisation de la Convention comme base pour la coopération judiciaire internationale et la poursuite d’une action de soutien en vue de l’adoption d’un mécanisme d’examen.

6. Plusieurs intervenants ont déploré que la Conférence des Parties n’ait pas été en mesure, à sa sixième session, d’adopter un mécanisme d’examen de l’application de la Convention et des Protocoles s’y rapportant et se sont déclarés disposés à poursuivre le dialogue sur la question.

7. Les efforts menés et les initiatives prises au niveau national pour combattre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes et manifestations, y compris la traite d’êtres humains, le trafic illicite de migrants et le trafic d’armes à feu, ont été soulignés. Des représentants se sont déclarés satisfaits de l’assistance technique apportée et des outils mis au point par l’ONUDC et ont encouragé les donateurs à verser à ce dernier des contributions extrabudgétaires afin de lui permettre de continuer dans cette voie.

2. Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Travaux menés par l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour faciliter la ratification et l’application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

8. En ce qui concerne la Convention des Nations Unies contre la corruption, des intervenants se sont félicités du rôle que joue le Mécanisme d’examen de l’application de la Convention en recueillant de précieuses informations sur les bonnes pratiques, les lacunes au niveau de l’application et les besoins d’assistance technique. Certains intervenants ont rendu compte de l’action menée par leur pays pour appliquer la Convention. Certains intervenants ont aussi mentionné la résolution 4/6 de la Conférence des États Parties intitulée “les organisations non gouvernementales et le Mécanisme d’examen de l’application de la Convention des Nations Unies contre la corruption”. Des intervenants ont appelé les États parties à mettre au maximum à profit la Convention aux fins de la coopération internationale en matière pénale, notamment en l’utilisant comme base légale. De nombreux intervenants ont exprimé leur soutien aux programmes d’assistance technique et de renforcement des capacités, et certains ont mentionné les travaux de l’Initiative pour

le recouvrement des avoirs volés (StAR). Certains intervenants ont souligné qu'il importait de réduire les obstacles entravant la coopération internationale et le recouvrement des avoirs.

3. Ratification et application des instruments internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme

9. Plusieurs intervenants se sont félicités des travaux menés par l'ONUDC pour aider les États à appliquer les instruments juridiques internationaux contre le terrorisme et pour apporter aux personnels de justice pénale une assistance en vue du renforcement des capacités, ainsi que pour développer la prévention dans les stratégies de justice pénale. De nombreux intervenants ont parlé de l'utilisation accrue des technologies modernes de l'information par les terroristes et ont souligné qu'il importait d'empêcher l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes. Certains intervenants ont aussi insisté sur le rôle fondamental que les victimes du terrorisme pouvaient jouer avant, pendant et après les procédures de justice pénale ainsi qu'en œuvrant pour démystifier le terrorisme. Des délégations ont insisté sur l'assistance apportée par l'ONUDC dans ces deux domaines. Des intervenants ont aussi souligné qu'il importait, dans la lutte contre le terrorisme, de rester dans le cadre de l'État de droit, de respecter les droits de l'homme et de se conformer aux obligations et normes internationales; ils ont appelé l'ONUDC à continuer de fournir une assistance à cet égard. Des intervenants se sont également félicités de l'étroite coopération entre l'ONUDC, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme ainsi que des projets que ceux-ci menaient en commun.

4. Autres questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale

10. Des intervenants ont souligné qu'il importait de poursuivre, sur la base de la coopération internationale et de la coordination entre les organisations internationales/régionales compétentes et les États Membres dans le domaine de l'entraide judiciaire, ainsi que par le biais de partenariats entre le public et le privé, la lutte contre les menaces que faisaient peser la criminalité et le terrorisme et de relever les défis qu'elles représentaient, y compris dans le secteur du tourisme. Des intervenants ont encouragé l'ONUDC à poursuivre ses efforts et à coordonner son action avec les acteurs compétents à cet égard.

11. Des intervenants ont aussi indiqué qu'il était nécessaire de renforcer la coopération internationale afin de combattre plus efficacement une large gamme de crimes; ils ont mentionné en particulier les crimes contre les journalistes, les violences faites aux femmes et aux enfants, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

12. Il a été fait référence à l'Initiative arabe pour le renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite des êtres humains, soutenue par le Qatar.

5. Autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et autres instances

13. Il a été fait référence à la mission et aux activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, dont on a déclaré apprécier les travaux. On a noté que la recherche dans un environnement international posait des problèmes particuliers puisque les lois et les définitions variaient et qu'en raison de la diversité des cultures, il fallait replacer dans leur contexte toutes les réponses obtenues dans le cadre de chaque étude. On a aussi indiqué qu'il fallait constamment trouver de nouvelles méthodes de recherche plus efficaces.
